

Commission de la sécurité publique

**Étude des prévisions budgétaires 2011
du Service de police de la Ville de Montréal et
du Service de sécurité incendie de Montréal**

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 17 décembre 2010**

Montréal 

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENT

M. Claude Trudel
Membre du comité exécutif
Maire
Arrondissement de Verdun

VICE-PRÉSIDENTS

M. Edward Janiszewski
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Réal Ménard
Maire
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

MEMBRES

M. Frantz Benjamin
Conseiller de ville
Arrondissement de Villeray–Saint-
Michel–Parc-Extension

Mme Susan Clarke
Conseillère de ville
Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

M. Jean-Marc Gibeau
Conseiller de ville
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du
Québec

M. William Steinberg
Maire
Ville de Hampstead

M. Robert L. Zambito
Conseiller de ville
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 17 décembre 2010

Monsieur Claude Dauphin
Président
Conseil d'agglomération

Monsieur le président,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024) et en vertu des dispositions de l'article 116 de la *Charte de la Ville de Montréal*, vous trouverez ci-après les recommandations de la commission de la sécurité publique formulées à la suite de l'étude publique des prévisions budgétaires 2011 du Service de police de la Ville de Montréal, incluant le Centre des communications d'urgence et le Bureau du taxi et remorquage, et du Service de sécurité incendie de Montréal, incluant le Centre de sécurité civile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

Claude Trudel
Président

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire-recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

1. Le processus d'étude publique	page 4
2. Le contenu du rapport.....	page 4
3. Les recommandations.....	page 5
4. Annexe	
a. Rapport minoritaire de M. William Steinberg	page 8

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone et sur le portail Internet de la Ville, précisant le calendrier des travaux des commissions du conseil ainsi que les modalités de participation du public. La documentation relative aux objets soumis à l'étude publique a également été mise à la disposition des citoyens avant la tenue de l'assemblée.

La commission de la sécurité publique a siégé le vendredi 10 décembre 2010, à 8 h, pour l'étude des prévisions budgétaires 2011, des orientations et des effectifs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Centre des communications d'urgence et du Bureau du taxi et remorquage et l'étude des prévisions budgétaires 2011 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le Centre de sécurité civile. Aux fins de cette étude, la commission a reçu M. Marc Parent, directeur du SPVM, ainsi que M. Serge Tremblay, directeur du SIM. Chacun des directeurs était accompagné de son équipe de direction.

Chacune des séances prévoyait une période réservée aux questions du public et une deuxième réservée aux commissaires.

Après les périodes usuelles de questions et commentaires, la commission a levé l'assemblée. La commission a par la suite procédé aux délibérations finales et adopté publiquement ses recommandations le 13 décembre à 9 h.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par les membres de la commission au cours de l'assemblée du 13 décembre 2010. Les recommandations ont été adoptées à la majorité.

Le procès-verbal de la séance pourra être consulté dès qu'il aura été adopté par la commission en s'adressant à la Division des élections et du soutien aux commissions, Direction du greffe, 514 872-3770, www.ville.montreal.qc.ca/commissions

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue du processus d'étude publique, la commission de la sécurité publique remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des assemblées publiques et des séances de travail de la commission et adresse les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

- **Service de police de la Ville de Montréal**

R-1

ATTENDU la *Loi sur la police* (L.R.Q., chapitre P-13.1) et l'obligation légale, pour une municipalité, d'offrir des services de niveau 5, si la population à desservir est de 1 000 000 d'habitants ou plus (article 70);

ATTENDU le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (c. P-13.1, r.6) et la description exhaustive des services de niveau 5;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, le nombre d'habitants du territoire desservi est le seul critère déterminant le niveau de services requis des corps policiers municipaux;

ATTENDU que l'agglomération de Montréal est la seule municipalité du Québec dont la population compte plus d'un million de personnes;

ATTENDU la reconnaissance du statut de métropole par le gouvernement du Québec à l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) :

« Montréal est la métropole du Québec et un de ses principaux acteurs en matière de développement économique. »

ATTENDU que le statut de métropole implique une expertise et des investissements en termes de services policiers qui sont sans commune mesure avec ce qui est requis d'une municipalité de moindre taille;

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir compte, dans la détermination du niveau de services à offrir à la population, de critères autres que la taille de la population, notamment les nombreuses caractéristiques propres à la métropole et ses problématiques spécifiques ;

ATTENDU que les caractéristiques et problématiques particulières à l'agglomération de Montréal amènent le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à ajuster son offre de service et à intensifier ses efforts dans plusieurs champs d'activité si bien que le SPVM ne peut véritablement répondre aux besoins de la population en s'appuyant uniquement sur les services de niveau 5 ;

ATTENDU les besoins de l'agglomération de Montréal auxquels le SPVM doit répondre;

ATTENDU que la sécurité publique est une compétence d'agglomération;

La commission recommande :

D'ENTREPRENDRE les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier reconnaisse la situation particulière de Montréal en matière de sécurité publique en lui consentant une compensation financière adéquate.

R-2

La commission recommande :

D'ADOPTER les orientations stratégiques et les prévisions budgétaires 2011 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que le PTI 2011-2013 qui relèvent de la compétence de l'agglomération pour un budget total de 616 973 000 \$.

R-3

La commission recommande :

DE FIXER comme suit le nombre autorisé de policiers et la prestation de travail de policiers, de fonctionnaires et d'employés dudit service :

- 4233 personnes/année pour 4408 postes de policiers autorisés;
- 25 personnes/année pour 250 postes temporaires autorisés;
- 69 personnes/année cadets;
- 902 personnes/année cols blancs, professionnels, juristes et cadres;
- 55 personnes/année cols bleus;
- 224 personnes/année brigadiers scolaires (données annualisées) pour les 521 traverses autorisées.

R-4

La commission recommande :

DE MANDATER le Service de police de la Ville de Montréal afin qu'une étude comparative de quelques grandes villes canadiennes portant sur le taux de résolution des crimes soit présentée à la commission de la sécurité publique avant le 30 juin 2011 et que cette étude permette de comprendre et apprécier les différences observées en tenant compte des aspects méthodologiques associés aux différentes règles de calcul.

R-5

La commission recommande :

DE MANDATER le Service de police de la Ville de Montréal afin qu'une étude portant sur les statistiques relatives au temps de réponse, selon les différentes catégories d'appel, soit présentée à la commission de la sécurité publique avant le 30 juin 2011.

R-6

La commission recommande :

DE MANDATER la Direction des stratégies et transactions immobilières afin qu'elle réserve les sommes requises à la mise en œuvre du calendrier d'implantation des postes de quartier.

- **Service de sécurité incendie de Montréal**

R-7

La commission recommande :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2011, pour un budget total de 317 055 900 \$, ainsi que le PTI 2011-2013 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le Centre de sécurité civile.

Rapport minoritaire de la commission sur la sécurité publique

Par William Steinberg, maire de la ville de Hampstead

ATTENDU que les dépenses du SPVM de 2006 à 2010 ont grimpé à plus de 3 fois le taux d'inflation. Les dépenses en 2006 étaient de 476 138 000 \$; alors qu'en 2010, elles étaient rendues à 607 900 000 \$, une augmentation de 27,7 %.

ATTENDU que l'augmentation nette du budget en 2011 est de 8 %, soit plus du double du taux d'inflation projeté.

ATTENDU que les budgets du SPVM ont été dépassés chaque année, au cours des quatre dernières années, en moyenne de 6,5 %.

ATTENDU qu'il y a de nouveaux gestionnaires au sein du SPVM et qu'il y a espoir que la piètre performance budgétaire des quatre dernières années puisse être améliorée sous cette nouvelle équipe de direction.

ATTENDU qu'il est trop tard pour rejeter de façon responsable le budget

R.1 Il est recommandé que le budget 2011 du SPVM soit accepté, pourvu que le projet budgétaire de 2012 soit présenté devant la présente commission au plus tard le 1 septembre 2011, que des rapports mensuels soient remis à cette commission, indiquant les dépenses et revenus réels par rapport aux projections budgétaires, à compter de février, et que le SPVM s'engage à entreprendre toute démarche nécessaire afin de ne pas dépasser le budget 2011.

ATTENDU que Montréal compte plus de policiers par tranche de 100 000 résidents (241) que Toronto (212) et que malgré cela le taux de résolution des crimes majeurs est inférieur.

ATTENDU que selon le dernier rapport annuel de Statistique Canada, Montréal se classe deuxième en matière de piètre résolution parmi les 10 plus grandes villes canadiennes, se classant à peine mieux que Vancouver.

ATTENDU que la police de Montréal coûte 315 \$ par tranche de 100 000 habitants, alors qu'à Toronto le coût est de 348 \$. Cependant, le coût de la vie à Toronto est supérieur de 30 % à celui de Montréal. Ajusté en fonction de cette différence, le coût de Montréal revient à 409,50 \$, soit supérieur de 18 % à celui de Toronto.

ATTENDU que le SPVM affirme fournir plus de services que la police de Toronto et que les données statistiques sur la résolution des crimes sont trompeuses.

ATTENDU que cette commission ne peut pas évaluer la performance du SPVM en ce qui a trait au coût, ni au caractère raisonnable de ses budgets, sans savoir où se situe

le SPVM par rapport au service de Toronto ou à ceux d'autres grandes villes canadiennes.

ATTENDU que s'il est vrai que le SPVM en fait plus que la police de Toronto, cette commission devrait être en mesure d'examiner les activités supplémentaires, par rapport au prix, et de déterminer si ces activités sont justifiées et si chaque activité constitue un bon emploi des ressources limitées.

R.2 Il est recommandé que le SPVM fournisse un rapport indiquant les services rendus en comparaison avec ceux rendus à Toronto, de même que les coûts comparés de chaque activité pour les deux villes.

R.3 Il est recommandé que le SPVM fournisse des rapports comparant les taux de résolution des crimes à Montréal, à ceux d'autres grandes villes canadiennes.

ATTENDU que la principale cause des coûts élevés du service de police sont les salaires et les avantages généreux liés au régime de pension.

ATTENDU que seule la direction du SPVM peut changer les règles du régime de pension.

R.4 Il est recommandé que Montréal demande au gouvernement du Québec d'aider à trouver des solutions à ces problèmes puisque Montréal est le moteur économique du Québec et que les contribuables de l'agglomération n'ont pas les moyens de continuer à payer des coûts de police constamment à la hausse, à un rythme bien supérieur au taux d'inflation.